

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVIGNON**

Délibération n°2020_52 FINANCES : Vote des comptes administratifs du budget principal du CCAS, des budgets annexe du Service Accompagnement et Aide à domicile (SAAD) et du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

L'AN DEUX MILLE VINGT, et le SEIZE du mois de JUIN à 10h00, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 13 mai 2020, s'est réuni sous la Présidence de Madame Anne GAGNIARD, Vice-Présidente.

Étaient présents

Mme Anne GAGNIARD, Vice Présidente

Administrateurs :

Madame Amy MAZARI-ALLEL

Madame Henriette ARRIVETS-MERIT

Madame Armande GAFFIERO, en visioconférence

Monsieur Olivier GROS, en visioconférence

Monsieur Jocelyn ELEDJAM, en visioconférence

Madame Viviane GASPARD, en visioconférence

Étaient Excusés/Absents :

Madame Martine CLAVEL

Madame Dalila AKLIL

Madame Julie GAUTHIER

Secrétaire de séance :

Madame Patricia DE VALETTE,

Directrice du CCAS

Délib. n° 2020-52 FINANCES: Vote des comptes administratifs du budget principal du CCAS, des budgets annexe du Service Accompagnement et Aide à domicile (SAAD) et du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Compte administratif 2019 du CCAS

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au cours de l'année écoulée.

Il représente le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le rapprochement des écritures du compte administratif dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion établi par le comptable public a permis de constater la concordance des résultats bruts de clôture pour l'ensemble des budgets. Les résultats de l'exercice 2019 ont été repris par anticipation lors du précédent conseil.

Notre conseil est donc appelé à se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget principal, et des budgets annexes SAAD et CLIC.

I – BUDGET PRINCIPAL

Au terme de l'année 2019, les résultats du compte administratif du budget principal se présentent comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

En recettes : **14 529 820.73 €**
En dépenses : **14 611 518.84 €**
Soit pour mémoire un déficit de fonctionnement pour 2019 de 81 698.11 €

➤ **Section d'investissement**

En recettes : **2 723 576.16 €**
En dépenses : **333 694.55 €**
Soit pour mémoire un excédent d'investissement pour 2019 de 2 389 881.61 €, avec des restes à réaliser en dépenses de 2 707 506.45 €

Le compte administratif du budget principal, toutes sections confondues s'élève à :

En recettes : 17 253 396.89 €
En dépenses : 14 945 213.39 €

Soit un excédent global de 2 308 183.50 €

A. SECTION FONCTIONNEMENT

Préambule : La neutralisation des flux croisés

La création fin 2018 du budget annexe du Service Accompagnement et Aide à domicile (SAAD) entraîne des opérations réciproques entre budgets qui augmentent les montants des chapitres 70 en recettes et 011 en dépenses. Pour une comparaison plus significative avec l'exercice précédent, les flux réciproques seront régulièrement neutralisés. Cela sera signalé par les termes « après neutralisation ».

Les flux neutralisés sont les écritures présentes dans deux budgets du CCAS, le budget principal et un budget annexe.

Par exemple, les dépenses de personnel sont payées chaque mois sur le budget principal. Elles font l'objet, en fin d'année, d'un remboursement par le budget annexe utilisateur : on constate une dépense sur le budget annexe et une recette au chapitre 70 du budget principal de même montant. Cette recette au chapitre 70 du budget principal est nouvelle par rapport à l'exercice précédent mais ne représente pas une nouvelle recette réelle. En 2020, le SAAD a ainsi remboursé 700 531.92, La neutralisation consistera donc à retrancher ce montant des recettes du chapitre 70 du budget principal.

Le même phénomène apparaît en dépenses au chapitre 011, le budget principal a continué d'encaisser les recettes du SAAD à travers la régie de recettes créée à cet effet. Il reverse en fin d'année les sommes perçues au budget annexe SAAD, qui lui constate la recette. La dépense est retracée au chapitre 011 du budget principal, elle s'élève en 2019 à 553 510,81€, la neutralisation en dépenses au chapitre 011 consiste donc à retirer ce montant des dépenses réelles du 011 du budget principal.

On notera que cela correspond à l'exécution budgétaire du budget annexe SAAD équilibré par la subvention d'équilibre de (700 531.92- 553 510.81) 147 021.11€

Des flux croisés existent aussi entre le budget principal du CCAS et le budget annexe CLIC. De l'ordre de 55.000€, ils n'ont pas été neutralisés les années précédentes aussi ils ne le sont pas non plus dans les descriptifs suivants.

1. RECETTES

Elles s'élèvent à **14 529 820.73 €**.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 70 : produits de service.....	2 251 602,96 €
Chapitre 74 : dotations, subventions, participations	12 113 577,20 €
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.....	10 442,87 €
Chapitre 77 : produits exceptionnels	19 309,69 €
Chapitre 013 : atténuation de charges	130 902,86 €
Chapitre 042 : opérations ordre transferts entre sections.....	3 985,15 €

Total recettes de fonctionnement..... 14 529 820,73 €

On constate, après neutralisation une augmentation de 1,25% des recettes réelles 2019 par rapport aux recettes réelles 2018. Une augmentation qui provient notamment d'une meilleure mobilisation de nos partenaires institutionnels.

1.1 Détail par chapitre

➤ **Chapitre 70 : produits de service** : 2 251 602,96 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes perçues auprès des utilisateurs des services du CCAS, crèches, foyer restaurants, aide à domicile, téléassistance, animation Séniors.

Il est en régression de 3,46%, après neutralisation, soit 55k€ par rapport à 2018, - 2.7% pour les structures petite enfance et -4% pour les prestations seniors, malgré les nouvelles recettes liées aux séjours organisés.

➤ **Chapitre 74 : dotations, subventions, participations** : 12 113 577,20 €

Ce chapitre comprend les subventions et participations reçues de partenaires comme la CAF, la CARSAT, les diverses caisses de retraite (MSA, CNRACL, RSI...), le conseil départemental, la ville.

Les principales actions subventionnées concernent les structures de la petite enfance, le PRE (programme de réussite éducative), les LAPE (lieux d'accueil parents-enfants), les CLSH (centre de loisirs sans hébergement), le club Jeunes...

Nous observons une augmentation de 1,52%, soit 181 k€ par rapport aux recettes de l'exercice précédent, Cela s'explique notamment par la progression de 92k€ des financements du conseil départemental, perception notamment du solde FSE pour le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et de 164k€ des financements CAF notamment à destination des structures petite enfance.

➤ **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante** : 10 442,87 €

Ce chapitre correspond aux loyers perçus des locaux gérés par le CCAS au Château de la Barbière.

La pépinière d'entreprises occupe le dernier étage du château de la Barbière. Deux entreprises y sont hébergées. La gestion devrait prochainement relever du service attractivité territoriale de la ville.

➤ **Chapitre 77 : produits exceptionnels** : 19 309,69 €

Les recettes de ce chapitre fluctuent, puisqu'il enregistre des recettes exceptionnelles, difficilement comparables d'une année sur l'autre. Il a essentiellement été mouvementé par les opérations de régularisation des rattachements de charges.

➤ **Chapitre 013 : atténuation de charges** : 130 902,86 €

Ce chapitre est globalement en hausse de 43% (soit 39k€). Il retrace les remboursements sur charges notamment rémunération et personnels obtenus, par exemple au travers des dispositifs d'assurance maladie de droit commun ou complémentaires (en diminution de 35% par rapport à 2018).

Ce chapitre est, pour la première année, impacté pour 67k€ par le nouveau mode de comptabilisation des titres-restaurant.

➤ **Chapitre 042 : opérations d'ordre transferts entre section : 3 985,15 €**

Les recettes de ce chapitre correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement obtenues pour l'acquisition de biens amortissables. Pour 2019, le montant de l'amortissement est de 3 985,15 €

2. DEPENSES

Elles s'élèvent à 14 611 518,84€

Chapitre 011 : charges à caractère général	2 483 223,84 €
Chapitre 012 : charges de personnels et frais assimilés	11 678 727,63 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	267 447,54 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	21 763,27 €
Chapitre 68 : Provisions semi-budgétaires.....	5 000,00 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre.....	155 356,56 €

Total dépenses de fonctionnement 14 611 518,84 €

On constate une augmentation de 530k€ soit +3.96 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019, après neutralisation, par rapport aux dépenses réelles du compte administratif 2018. Cette augmentation est répartie sur les chapitres 011 et 012 et 65 qui retracent la subvention d'équilibre au SAAD qui était auparavant non budgétaire. L'augmentation, hors subvention d'équilibre est de 2,86% soit 363k€

2.1 Détail par chapitre

➤ **Chapitre 011 : charges à caractère général : 2 483 223,84 €**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services du CCAS tels que les repas servis aux multi accueils, centres de loisirs et foyers restaurants, les frais de fluides (eau, électricité, chauffage), les frais de téléphonie, et autres fournitures et consommations courantes.

On enregistre une augmentation des dépenses 2019, après neutralisation de 239k €, soit + 14,13 % par rapport à celles de 2018.

Les augmentations les plus significatives concernent, le service informatique, pour les formations et la maintenance liées à la mise en place de nouveaux logiciels, le PRE pour l'acquisition de prestations de services au profit de ses usagers ainsi que le poste locations immobilières (la location des pieds d'immeubles nécessaires au relogement de certaines activités pendant les travaux de réhabilitation du centre social et du bâtiment Saint Jean A pour le pôle inclusion sociale, en attendant son acquisition. Investir de nouveaux lieux induit des dépenses nouvelles liées, par

exemple, à la mise en conformité ou à l'identification CCAS qui pèsent sur ce chapitre.

Enfin, les achats de repas pour les structures petite enfance sont notamment en augmentation de 17% par rapport à 2018, pour la première année complète du nouveau marché. Pour le secteur des seniors, les deux séjours organisés, pour la première année, ont aussi accru les dépenses de ce chapitre.

➤ **Chapitre 012 : charges de personnel** : **11 678 727,63 €**

Ce chapitre est assez stable à +1.10%, ce qui représente toutefois 127k€. 67k€ proviennent du nouveau mode de comptabilisation des titres restaurant (cf chapitre 013), l'augmentation réelle du chapitre est donc de 60k€ soit 0,45%.

➤ **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante** : **267 447,54 €**

Ce chapitre comptabilise les admissions en non valeurs (créances non recouvrables) les aides sociales facultatives, les cotisations au CNAS et la subvention au COSSLMA. Cette année s'ajoute la subvention d'équilibre du budget SAAD pour 147k€

Les dépenses de ce chapitre sont stables à périmètre constant (hors subvention d'équilibre). Les aides sociales facultatives versées en augmentation de 11,8k€ sont compensées par l'absence d'admission en non-valeur et la baisse des cotisations CNAS.

➤ **Chapitre 67 : charges exceptionnelles** : **21 763,27 €**

Ce chapitre concerne les intérêts de retard, les amendes fiscales, les titres annulés sur exercice antérieur. Il a essentiellement été mouvementé par les opérations de régularisation des rattachements de produits. Le caractère exceptionnel des dépenses rend les comparaisons entre exercices peu pertinentes.

➤ **Chapitre 68 : Provisions semi-budgétaires** : **5 000,00 €**

Ce chapitre retrace les provisions budgétaires comptabilisées sur l'exercice, en application des instructions budgétaires et comptables. Par exemple, lors de l'introduction d'une action en première instance contre le CCAS. La provision constituée cette année répond à cette obligation, elle pourra être ajustée ou reprise en fonction de l'évolution du dossier.

➤ **Chapitre 042 : opérations d'ordre** : **155 356,56 €**

Ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements de biens mobiliers et immobiliers.

B. SECTION INVESTISSEMENT

1. RECETTES

Elles s'élèvent à 2 723 576.16€ et se ventilent de la façon suivante :

Chapitre 10 : dotations	27 812,00 €
Chapitre 16 : emprunts et dettes	2 538 000,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	957,60 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	1 450,00 €
Chapitre 040 : amortissements	155 356,56 €

Total recettes d'investissement	2 723 576,16 €

Le montant global des recettes d'investissement est fortement impacté par la perception, en décembre 2019 de l'emprunt nécessaire à l'acquisition du bâtiment Saint Jean A.

1.1. Détail par chapitre

➤ **Chapitre 10 : dotations : 27 812,00 €**

Ce chapitre enregistre la recette correspondant à la récupération du FCTVA sur l'investissement de l'année 2017. Ce poste est en baisse de 26%, directement liée aux variations de nos investissements antérieurs.

➤ **Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 2 538 000,00 €**

L'emprunt nécessaire à l'opération d'acquisition du bâtiment Saint Jean A a été réalisé fin décembre 2019.

➤ **Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 957,60 €**

Les recettes de ce chapitre correspondent à des avoirs sur des factures d'immobilisations

➤ **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 1 450,00 €**

Ce chapitre enregistre, en recettes, le remboursement des prêts octroyés aux agents en difficultés financières.

➤ **Chapitre 040 : opérations d'ordre : 155 356,56 €**

Ce chapitre correspond aux recettes liées à la dotation aux amortissements de biens mobiliers et immobiliers en provenance de la section de fonctionnement.

2. DEPENSES

Elles s'élèvent à 333 694,55 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 16 : remboursement emprunts et dettes	16 898,00 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	102 862,57 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	193 777,83 €
Chapitre 27 : autres immobilisations financières	16 171,00 €
Chapitre 040 : opération ordre de transferts entre section	3 985,15 €

Total dépenses d'investissement	333 694,55 €

La forte augmentation des dépenses d'investissement +151% (+135k€) met en évidence la volonté du CCAS d'entretenir son patrimoine immobilier et de moderniser ses outils informatiques. Il est précisé que l'acquisition du bâtiment Saint Jean A n'entre pas dans les dépenses 2019, elle compose la majeure partie des restes à réaliser de l'exercice 2 707 506,45€ (dépenses votées, engagées juridiquement mais qui seront payées sur l'exercice suivant)

2.1. Détail par chapitre

➤ Chapitre 16 : Emprunts et dettes 16 898,00 €

Sur ce chapitre, le CCAS a remboursé les échéances des deux prêts à taux 0 octroyés par la CARSAT Sud-Est pour les travaux de réhabilitation de la livrée de Viviers, et pour l'équipement du foyer-restaurant de la Livrée de Viviers.

➤ Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 102 862,57 €

Elément important de l'investissement 2019, la modernisation des infrastructures informatiques et les évolutions logicielles constituent l'essentiel des dépenses de ce chapitre 97k€, qui sont complétées par l'assistance à maîtrise d'œuvre du marché de climatisation des structures petite enfance (5k€).

➤ Chapitre 21 : immobilisations corporelles 193 777,83 €

En progression de 18,77% par rapport à 2018, ce chapitre met en évidence la volonté de renouveler les biens du CCAS, les dépenses, les plus significatives concernent en effet l'acquisition de matériel de bureau et informatique (34k€), de mobilier 42k€, et d'autres biens meubles pour 95k€. Les dépenses les plus significatives ont concerné :

- Secteur petite enfance : équipements crèches 101 505.00 €
- Achats mobiliers, équipements divers services 40 000.00 €
- Achat matériel informatique, téléphonie.... 40 000.00 €
- Aménagement bâtiment Saint Jean A (création WC PMR)..... 11 000.00 €

➤ **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 16 171,00 €**

Ce chapitre correspond aux prêts accordés à des agents en difficulté financière, sur justification et aux dépôts de garantie versés. Concernant les prêts, 1450€ ont été octroyés et remboursés dans l'exercice (cf chapitre 27 en recettes). La location de locaux pour exercer nos activités a aussi entraîné le versement de dépôts de garantie pour 14.721€ complétant les dépenses du chapitre. On peut noter que le dépôt de garantie le plus significatif concerne le bâtiment Saint Jean A, son immobilisation est provisoire puisqu'il nous a été remboursé au tout début 2020 lors la conclusion de l'acquisition du bâtiment.

3. CONCLUSION

En conclusion, l'exercice 2019 s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 723 576,16	14 529 820,73
Dépenses	333 694,55	14 611 518,84
	Excédent....2 389 881,61 €	Déficit-81 698,11 €

Soit un résultat excédentaire de : **2 308 183,50 €**

SITUATION DE CLOTURE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 DU CCAS

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	798 165,35 €		2 389 881,61 €	3 188 046,96 €
Fonctionnement	1 469 982,83 €		-81 698,11 €	1 388 284,72 €
Total	2 268 148,18 €		2 308 183,50 €	4 576 331,68 €

Résultat cumulé de clôture 2019 concernant le budget principal : **4 576 331,68 €**

II. BUDGET ANNEXE : CLIC GRAND-AVIGNON (Centre local d'information et de coordination g erontologique)

Au terme de l'ann e 2019, les r sultats du compte administratif du budget annexe CLIC GRAND-AVIGNON se pr sentent comme suit :

➤ Section de fonctionnement

En recettes 51 786,65 €
En d penses 69 294,67 €

Soit un r sultat de fonctionnement 2019 d ficitaire de 17 508,02 €.

Il faut noter qu'une subvention ville de 18 000€ vers e en fin de journ e compl mentaire, n'a pu  tre comptabilis e sur l'exercice 2019. Un projet de remise   jour des modalit s de financement du CLIC est   l' tude, il permettra de s curiser juridiquement les recettes.

➤ Section d'investissement

En recettes 0.00 €
En d penses..... 349.80 €

Soit un r sultat d'investissement d ficitaire de 349,80 €

Le compte administratif du budget annexe CLIC GRAND-AVIGNON, toutes sections confondues, s' l ve   :

En recettes 51 786,65 €
En d penses 69 644,47 €

Soit un d ficit de l'exercice 2019 de 17 857,82 €

En conclusion l'exercice 2019 du budget annexe CLIC, s' tablit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0,00	51 786,65
D�penses	349,80	69 294,67
	D�ficit.....- 349,80	D�ficit.....- 17 508,02

Soit un r sultat d ficitaire en 2019 de : **17 857,82 €**

SITUATION DE CLOTURE 2019

	Résultat clôture 2018	Resultat 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	4 961,30	- 349,80	4 611,50
Fonctionnement	90 448,89	- 17 508,02	72 940,87
Total	95 410,19	- 17 857,82	77 552,37

III. BUDGET ANNEXE : SAAD (Service Accompagnement et Aide à domicile)

Au terme de l'année 2019, les résultats du compte administratif du budget annexe du SAAD Se présentent comme suit :

➤ Section de fonctionnement

En recettes700 531,92 €
En dépenses700 531,92 €

Soit un résultat de fonctionnement 2019 équilibré.

Il faut noter que ce résultat équilibré est la conséquence du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de 147 021,11 €. Celle-ci représente le montant de l'aide de la collectivité en faveur des bénéficiaires des services d'aide à domicile.

➤ Section d'investissement

En recettes 0.00 €
En dépenses..... 0.00 €

Le compte administratif du budget annexe du SAAD du CCAS AVIGNON, toutes sections confondues, s'élève à :

En recettes700 531,92 €
En dépenses700 531,92 €

En conclusion l'exercice 2019 du budget annexe SAAD, s'établit comme suit.

SITUATION DE CLOTURE 2019

	Résultat clôture 2018	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

L'EXCEDENT CUMULE DU CCAS, DU CLIC ET DU SAAD s'établit donc à :

4 576 331,68€ + 77 552,37€ + 0,00 € = 4 653 884,05 €

Le conseil d'administration délibère :

1. Accepte le compte administratif du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2019 et son résultat cumulé de clôture excédentaire de 4 576 331,68€, dont 2 707 506.45 € de restes à réaliser
2. Accepte le compte administratif du budget annexe du CLIC pour l'exercice 2019 et son résultat cumulé de clôture excédentaire de 77 552,37€
3. Accepte le compte administratif du budget annexe du SAAD pour l'exercice 2019 et son résultat équilibré de clôture

Mme la Vice-Présidente du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

Nombre de présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
7	0	7	7	0	0

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme,
Pour le conseil d'administration
Pour la Présidente et par délégation
La Vice Présidente
Anne GAGNIARD

